AUSSONNE
Commune hors du Commun.

COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 66/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 27 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 AOUT 2013

Affiché le : 28 AOUT 2013

L'An deux mille treize, le vingt-six août, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 14 août 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, PLATEAU, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, BERNES, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, SUZE, FERTE.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
Mme PETIT	à	M. ZAMBONI
M. LOUCE	à	M. FERTE
Mme GESTA	à	Mme SUZE

ABSENTS : Mme DURAND, M. SALAÜN

Secrétaire : Mme GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : URBANISME – Lotissement « Les Jardins Fleuris » - dénomination de voie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a été saisie par la SARL « Les Jardins Fleuris » afin que la commune procède à la dénomination de la future voie en cours de réalisation du lotissement « les Jardins Fleuris » chemin de Peyrelong à Aussonne.

La SARL « Les Jardins Fleuris » propose le nom de « Marie Curie ».

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette dénomination de voie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'accepter la proposition et de dénommer la voie « Marie Curie ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 27 août 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

MAIRIE AUSSONNE 31840